

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 24 septembre 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 24 septembre 2018, À 18H30, AU
20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers:

Martial Leclerc	Denys Leclerc
Lise Julien	Gino Gagnon

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Guillaume Vézina.

ÉGALEMENT PRÉSENTS:

Jean Richard, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière

ABSENT : Siège no. 6, poste vacant
Claude Lefebvre, conseiller

300-09-2018

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 18h30.

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

301-09-2018

**ENTRÉE CHARRETIÈRE
317, BOULEVARD DU CENTENAIRE (N/D : 06-317)**

Considérant la demande des propriétaires du 317, boulevard du Centenaire afin d'aménager un deuxième stationnement sur le boulevard du Centenaire ;

Considérant que le règlement de zonage numéro 07-2012 portant sur les entrées charretières dicte la norme suivante : les aires de stationnement doivent être situées sur le même terrain que l'usage desservi, à au moins 1,5 mètre de la ligne d'emprise de rue ;

Considérant que le stationnement faisant l'objet de la demande serait situé à 0,39 mètre de la ligne d'emprise ;

Considérant la politique concernant les entrées charretières adoptée par la résolution numéro 201-10-2009 ;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile n'autorise pas à l'immeuble sis au 317, boulevard du Centenaire, d'avoir une entrée charretière sur le boulevard du Centenaire vu le dégagement insuffisant avec la ligne d'emprise de rue (trottoir) et le stationnement.

Que le conseil municipal autorise l'élargissement de 3 mètres de l'aire de stationnement sur l'avenue Henri-Bourassa, largeur maximale totale à dix mètres sur une norme habituellement requise de 7 mètres.

Que le conseil municipal autorise un empiètement dans la portion de la cour avant devant la façade du bâtiment principal de 4,2 mètres sur une norme habituellement requise de 3 mètres.

Que les frais de coupe de la bordure seront assumés par les propriétaires tels que définis dans la politique sur les entrées charretières adoptée par la résolution 201-10-2009.

Adopté.

302-09-2018

**ADJUDICATION POUR LA LOCATION DE MACHINERIE
- RÉFECTION DIVERS PONCEAUX: #1807 (N/D: 602-130)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de prix, en date du 13 septembre 2018, pour la location de diverses machineries nécessaires pour effectuer des travaux de réfection d'un ponceau situé sur le rang Saint-Jacques ;

Attendu que les travaux prévoient la location des diverses machineries pour une période approximative de deux (2) semaines ;

Attendu qu'en date du 17 septembre 2018, le conseil a reçu des taux horaires de différents fournisseurs :

- 9012-1997 Québec Inc.
- Les Entreprise André Leclerc Inc.
- Rochette Excavation
- Les Entreprises Raymond Denis Inc.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate Monsieur François Petit, contremaître, pour faire appel au plus bas soumissionnaire conforme, de chacun des lots pour la location de machinerie, selon les besoins du chantier.

Que le coût de location de machinerie sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 04-2018, qui décrète les travaux de réfection de divers ponceaux.

Adopté.

303-09-2018

**DÉVELOPPEMENT SAINT-BASILE SUR LE PARC (#1301)
- PROLONGEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE (N/D : 708-112)**

Attendu qu'il y a eu une demande de la ville déposée auprès d'Hydro-Québec, en vue de procéder, dans le développement Saint-Basile sur le Parc (lots # 6 170 249 à #6 170 270), au prolongement de la ligne électrique ;

Attendu que la Ville doit procéder à des travaux de prolongement de réseau aérien et signer une convention avec des entreprises d'électricité et de télécommunication ;

Attendu que le réseau doit faire l'objet d'une description technique afin d'inscrire les droits de servitude requis ;

Attendu que l'offre de Madame Élizabéth Génois, arpenteure-géomètre pour faire la description technique requise pour l'enregistrement de la servitude ;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde à Élizabéth Génois, arpenteure-géomètre, le mandat de préparer la description technique pour l'inscription de servitude.

Que ledit mandat est octroyé pour un montant de 975 \$, taxes en sus.

Que le coût de ces dépenses sera payé à même le règlement d'emprunt # 04-2011 qui autorise une dépense et un emprunt de 5 990 700 \$ pour l'acquisition de terrain et la construction de nouvelles rues dans notre développement résidentiel.

Que le conseil municipal mandate Paule Gasse, notaire, pour préparer la servitude en lien avec la convention signée au préalable.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Messieurs Guillaume Vézina et Jean Richard, respectivement maire et directeur général à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

304-09-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 18h45.

Adopté.

Guillaume Vézina, maire

Joanne Villeneuve, greffière